

Rétrocession du parking à la ville



Le conseil municipal a délibéré en septembre pour acquérir le parking situé chaussée Jules César. Des travaux seront engagés dès son acquisition.

▼ Contenu

L26 septembre, le conseil municipal a approuvé l'acquisition du parking situé dans le centre-ville, chaussée Jules César, à côté de la salle des fêtes. Cet emplacement appartient à la copropriété Jules César - Beauchamp qui en a accepté la rétrocession, les stationnements servant essentiellement aux usagers de la gare et non aux résidents de logements ou aux établissements commerciaux.

La parcelle de 2058 m² a été cédée pour 100 euros symboliques. Dès l'authentification de l'acte de vente, des travaux de réfection seront engagés par la Mairie. Il s'agira d'une part de remettre en état la voirie mais également de revoir le marquage au sol. Les cinquante places de parking passeront en zone bleue afin de favoriser la rotation des véhicules et de faciliter l'accès aux commerces.